





Alain Chenais

Ils ont [eu] des chapeaux ronds !

*Le minimum de ce que les Bretons  
devraient savoir de leur Histoire*

Ce livre a été publié sur [www.bookelis.com](http://www.bookelis.com)

ISBN : 979-10-227-1324-5

© Alain Chenais

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,  
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits et responsable du contenu de ce livre.

## Introduction

Que savent les français de l'histoire de la Bretagne ? À peu près rien. Et c'est bien normal, il n'en est pratiquement jamais question dans les manuels scolaires. Ils semblent penser majoritairement que la Bretagne a toujours fait partie de la France et qu'elle n'a donc pas d'autre histoire que l'Histoire de France. Les mieux informés vous diront peut-être que la Bretagne a dû être vaguement indépendante ou autonome à une certaine époque puisqu'elle a été rattachée définitivement à la France à la suite d'une défaite qui a obligé Anne de Bretagne à épouser le roi de France. Lequel ? On est généralement incapable de le dire. La plupart des bretons n'en savent guère plus. Forcément puisqu'ils ont suivi la même scolarité avec les mêmes manuels. Je ne sais pas si ce petit livre augmentera beaucoup le nombre de ceux qui en savent davantage. J'aurai au moins essayé.

Ce que vous allez trouver ici c'est le minimum de ce que les Bretons devraient à mon sens connaître de leur histoire et de ce que les autres qui les fréquentent pourraient aussi avoir intérêt à savoir. On y propose aussi des réponses à quelques questions essentielles que d'ailleurs personne ne se pose, comme de savoir qu'est-ce qui caractérise les Bretons ou depuis quand les Bretons sont français. Bien sûr, ils ne le savent pas et peut-être vous non plus.

L'histoire, du moins celle qu'on enseigne, n'est pas, comme on peut le penser naïvement, la relation des événements passés. C'est plutôt le récit de certains événements du passé choisis d'un certain point de vue et interprétés de façon à leur donner une résonance dans le présent. Le passé n'est donc pas figé, il évolue. Le présent ouvrage ne prétend pas à échapper à cette règle. Et c'est à faire évoluer la vision que l'on a du passé que travaillent les historiens, des chercheurs, des universitaires... Je ne suis pas de ceux-là, je ne suis que le lecteur de quelques-uns d'entre eux. Et c'est un résumé très succinct de nombreuses lectures qui est présenté ici sous une forme que j'espère plus accessible au plus grand nombre que les très sérieux ouvrages des historiens qui en sont à l'origine.

Comme exemple de cette évolution du passé, vous trouverez quelque part dans la suite que, reprenant en cela une image généralement admise, j'ai qualifié les Francs de

« barbares ». Or, on apprend aujourd'hui (selon un article de Bruno Dumézil paru dans un numéro spécial "Histoire de France" de L'Express n° 3259 du 18 décembre 2013) qu'ils n'étaient pas si barbares puisqu'ils étaient de longue date dans l'empire romain. Chargés par Rome de défendre ses frontières de l'Est, ils n'auraient pas envahi la Gaule mais s'y seraient repliés sous la pression de « vrais » barbares (dont on apprendra peut-être un jour qu'ils ne l'étaient pas tant que cela...). Selon ce même auteur leur culture était du même ordre que celle des gallo-romains dans lesquels ils se sont finalement fondus. Si cette théorie se confirme je devrais donc faire amende honorable pour avoir injustement dévalué le "Franc".

Pour conclure cette introduction, je tiens à citer en particulier les trois ouvrages principaux qui m'ont fait connaître

un peu de l'histoire de mon pays natal et qui ont servi de base à mes réflexions et à ma rédaction, à savoir :

« Les royaumes brittoniques au très haut Moyen Âge » de Christian Y. M. Kerboul - Éditions du Pontig – Coop Breizh (1997) ;

« La guerre de succession de Bretagne » de Jean-Christophe Cassard - Éditions Coop Breizh (2006) ;

« 1532-1790 Les dessous de l'union de la Bretagne à la France » de Michel de Mauny - Éditions France-Empire (1986).

C'est évidemment à ces ouvrages d'historiens érudits qu'il convient de se reporter si l'on souhaite approfondir ces questions qui sont ici à peine esquissées. On trouvera aussi en annexe une bibliographie sommaire ainsi que quelques textes comme, bien sûr, celui du traité de 1532.



# Chapitre I

## L'identité bretonne

Qu'est-ce qui caractérise les Bretons, qu'ont-ils donc ces gens-là de si particulier ? On doit cette question, et la réponse qui va avec et qui ne manque pas de sel, à un chercheur de l'université de Brest qui donnait un jour une conférence sur l'identité bretonne devant quelques dizaines de personnes rassemblées dans une petite salle prêtée pour l'occasion à un cercle culturel paimpolais. J'ai malheureusement oublié son nom. Qu'il me le pardonne ! Après avoir interrogé la salle dont il n'obtint que des réponses assez banales, du genre les Bretons sont têtus, il nous a présenté une carte d'Europe avec des zones teintées plus ou moins foncées et des chiffres correspondants : la Bretagne en rouge foncé, 97 %, quelques zones vaguement teintées de rose comme la région parisienne ou le voisinage de Toulon, 4 ou 5 % et quelques régions encore plus pâles avec des chiffres encore plus réduits éparpillées à travers l'Europe. Il a bien fallu se rendre à l'évidence. Les Bretons sont les seuls en Europe, et probablement au monde, à être des mangeurs de beurre salé. La carte était celle des ventes de cette denrée indispensable à la vie des Bretons. Voilà donc un beau sujet de fierté ! Bien sûr, beaucoup de régions de France, d'Europe ou du Monde ont des spécialités alimentaires

qu'elles sont les seules ou presque à consommer. L'originalité vient de ce que le monde entier consomme du beurre, de vache, de chèvre ou de brebis, peut-être de yak, de zébu ou d'autres mammifères et les seuls, ou presque, qui le mangent salé ce sont les Bretons. Peut-être que le sel, conservateur universel, était une denrée relativement bon marché en Bretagne du fait que la gabelle royale n'y sévissait pas. François Ier ayant renoncé en 1518 à l'y introduire sous la pression des États qui lui ont « remontré » qu'elle était contraire aux « privilèges » de la Bretagne. (Bibliographie 8).

## Chapitre II

### Depuis quand les Bretons sont-ils français ?

Une réponse à la question nous est donnée par une lecture attentive du traité d'union de la Bretagne à la France, le fameux traité de 1532 que François Ier imposa aux Bretons sous la menace des armes et sur lequel nous reviendrons bien entendu en détail. C'est le plus souvent ce traité ou le contrat de mariage d'Anne de Bretagne (1491) qu'évoquent les Bretons qui tentent de répondre à la question de savoir depuis quand ils sont français. Or le traité précise bien qu'il s'agit de deux peuples et de deux pays distincts unis à jamais sous le même souverain afin qu'il ne puisse plus y avoir de guerres entre eux. Formule, disons-le au passage, assez hypocrite quand on sait que les guerres en question étaient provoquées par les rois de France qui depuis plus de mille ans convoitaient ce territoire et dont François Ier a dit, probablement sans aucune honte, «... que tant qu'il y aurait un duc en Bretagne, il ne fallait pas espérer la paix... jamais le roi de France ne souffrirait cet angle du pays en repos s'il n'en est seigneur irrévocable... ». De son côté, l'abbé Maury, dans un fameux discours dont on reparlera plus longuement dans la suite, rapporte que lorsque François Ier est allé lui-même tenir les États de Bretagne à Vannes en août 1532 pour obtenir l'Union, les « États de Bretagne conclurent

le traité **au nom de tout le peuple breton** : les deux nations transigèrent ensemble. ». Donc, ce n'est pas là que les Bretons sont devenus français. Et même si les rois de France, particulièrement Charles VIII, le premier époux d'Anne de Bretagne, et François Ier, surtout après le décès (en 1524) de son épouse la reine Claude (fille aînée d'Anne de Bretagne et héritière du duché), ont tout fait pour atténuer la distinction, en particulier pour soumettre les Bretons aux mêmes impôts que les Français, les États et le Parlement de Bretagne se sont sans cesse battus contre le pouvoir royal pour faire respecter les termes du traité. Et ils y sont à peu près parvenus jusqu'à la Révolution, puisqu'en 1789 les Bretons payaient encore moitié moins d'impôts que les sujets du roi de France.

La vérité c'est probablement que, juridiquement, les Bretons ne sont toujours pas des Français car il n'y a eu, semble-t-il, aucun texte juridique précisant qu'ils l'étaient devenus. La Révolution s'est contentée de considérer le traité de 1532 (pourtant, à l'évidence, un traité international – nous y reviendrons dans le chapitre qui lui est consacré) était un privilège, donc aboli dans la fameuse nuit du 4 août avec les privilèges du clergé et de la noblesse. Et les tribunaux français se contentent de répéter la même chose lorsqu'on les titille sur cette question délicate. On ne prend sans doute pas beaucoup de risques d'être contredit en affirmant qu'il n'existe aucun texte précisant que les Bretons étaient devenus français. En effet, s'il y en avait un, les tribunaux administratifs et particulièrement le premier d'entre eux, le Conseil d'État ne manqueraient pas de le mentionner au lieu de se référer toujours à l'abolition de la nuit du 4 août 1789, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est juridiquement contestable.

On peut bien sûr se poser la même question au sujet de l'appartenance du territoire de la Bretagne au territoire

national français. Et l'on arrivera évidemment à la même conclusion puisqu'à l'évidence avant l'Union les deux territoires étaient distincts, que le Traité maintient cette distinction et que rien n'a été écrit depuis entre la France et la Bretagne sur cette question.

Il est amusant d'analyser le texte suivant, extrait d'un jugement récent du tribunal administratif de Rennes (jugement reproduit en entier en annexe) :

*« Considérant, d'une part, qu'aux termes de l'article 1 du code civil : "les lois sont exécutoires dans tout le territoire français" ; que le département des Côtes d'Armor, dans lequel réside M....., fait partie du territoire national ; que, par suite, le code général des impôts qui, sauf dispositions particulières, est exécutoire sur l'ensemble du territoire national, est applicable dans le département des Côtes d'Armor ».*

Cette argumentation comporte trois éléments. On rappelle d'abord que les lois sont applicables sur tout le territoire français et l'on se réfère pour cela à l'article 1 du Code civil. Plus loin on précise que le code général des impôts est exécutoire sur l'ensemble du territoire national, en précisant même « sauf dispositions particulières » (pour éviter qu'on en conteste le caractère général en raison de dispositions qui ne s'appliquent qu'à certaines parties du territoire). Et au milieu de cela on trouve une affirmation purement gratuite « le département des Côtes-d'Armor fait partie du territoire national » qui n'est appuyée par aucun argument ni aucune référence à un texte quelconque. Bien évidemment puisqu'il n'y en a pas !

Ensuite, la France a envoyé des armées d'instituteurs qui ont enseigné aux Bretons le français en leur interdisant de parler leur langue et l'histoire de France en oubliant celle

de la Bretagne. Ils ont fait croire aux Bretons qu'ils étaient français, et ceux-ci l'ont cru, et que comme tels ils devaient être prêts à aller se faire tuer à la première demande de la Mère-Patrie. Ce qu'ils ont fait abondamment par la suite, particulièrement comme on le sait en 1914 grâce au chemin de fer qu'on leur a amené, peut-être pas uniquement dans ce but mais certainement avec au moins cette arrière-pensée. En effet, quand la question a été débattue à l'Assemblée Nationale de savoir si le chemin de fer devait être prolongé jusqu'en Bretagne, un député de la Mayenne a sinon emporté la décision du moins contribué à celle-ci en faisant remarquer que si la France était attaquée sur ses frontières de l'Est il faudrait bien acheminer massivement les Bretons vers le front et que le chemin de fer serait alors le moyen le plus efficace. Rappelons pour mémoire que le chemin de fer est arrivé fort à propos, dans le Trégor par exemple, autour de 1905 et à peu près vers la même époque dans les autres parties de la Bretagne.

Et de nos jours ? Dire aux bretons qu'ils ne sont pas français soulève généralement de vives protestations. Pourtant l'on entend parfois dans la conversation des phrases du genre « Quand je vais en France... » ou encore

« En France ce n'est pas comme chez nous... ». Resterait-il des traces d'un subconscient plus Bretons que français ?